

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 septembre 2022, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), sur la demande de dérogation mineure relative à deux bâtiments de logements sociaux à construire dans le cadre du projet d'ensemble Westbury Montréal sur les lots suivants du cadastre du Québec :

Lot 6 049 217

Lot 6 049 218

(Lots situés aux coins sud-ouest et sud-est de l'intersection formée par la rue Mackenzie et l'avenue Mountain Sights)

Cette dérogation mineure permettrait de déroger aux l'articles 573.1 et 575 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'autoriser que la largeur de deux voies d'accès et de deux voies de circulation soit inférieure à 5,5 mètres pour deux stationnements en sous-sol.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 19 août 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate